

INAUGURATION DES TRAVAUX D'ECLAIRCISSEMENT DES ARBRES SUR L'INTERFACE
FORET HABITAT DE LA COMMUNE
Mardi 4 septembre 2024
Discours de Michel DELAY, président

Pour l'INAUGURATION de ce chantier de grande envergure des travaux d'éclaircissement des arbres de l'interface forêt habitat sur la commune, il y a lieu de faire un rappel des étapes du dispositif depuis sa conception jusqu'à ce jour.

En effet à notre demande en 2009, une étude réalisée par le groupement de la forêt privée, avait pour objet de faire l'état des lieux du débroussaillage et de définir les travaux à engager pour répondre aux besoins spécifiques de notre commune en matière de prévention incendie.

Ces préconisations se sont concrétisées par la recommandation majeure de créer dans l'espace naturel et forestier une bande débroussaillée de 50 mètres de large à la périphérie des habitations du pourtour du village dénommée Interface forêt-habitat.

Outre le débroussaillage, cette Interface doit intégrer les recommandations du P.P.R.I.F (Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt) applicable de droit depuis juin 2007. Le résultat de cette étude a été notre guide structurant tous les travaux et chantiers qui ont suivi, une dizaine par an.

- Ce dispositif a pour objectif d'assurer la continuité du débroussaillage autour de Langlade en complétant les obligations de débroussaillage des riverains afin de créer une zone tampon, un coupe-feu arboré. Il s'agit d'un dispositif de protection des habitations, provoquant une rupture avec l'environnement sans que celui-ci dénature le paysage.

A l'U.L.P.I, nous pensons que le maintien d'un environnement paysagé tel que celui qui nous entoure doit être protégé et valorisé. Il est l'identité de notre commune et cher à sa population.

Début 2019, ce dispositif était opérationnel à plus de 90 % autour des zones urbanisées au-dessus de la voie verte et complété par des coupures successives de combustible réalisées pour les remises en culture de vigne, d'oliviers et de pastorale sur le territoire de Langlade et de Bernis, commune riveraine, d'une surface d'environ 280 ha.

Les 900 hectares de la commune sont desservis par 4 pistes D.F.C.I. intercommunales et 2 communales, une au nord faisant le tour de la forêt communale et l'autre sur l'emprise du coupe-feu arboré au sud du village.

Néanmoins cette interface était non conforme quant à la densité des arbres, à l'exception de 5 riverains qui ont fait où fait faire les éclaircissements nécessaires et conformes.

RAISONS DU PROJET

Au cours des années 2018 /2019 nos réflexions en interne nous ont amenés à demander un avis formel sur sa normalisation, notamment sur la densité des arbres. A l'invitation de la commune, une visite sur le terrain le 11 mars 2019 avec l'O.N.F. a donné lieu à un rapport dont je cite les conclusions :

« ... Le travail réalisé par votre association nécessite des opérations d'abattage ou de taille d'arbres afin de dissocier les houppiers dans les boisements conservés (distance de 3 mètres.

Je vous conseille de faire appel à une entreprise spécialisée dans l'exploitation forestière pour faire réaliser ces travaux, avec possibilité de négocier l'abattage et l'extraction des pins au regard des volumes de bois à exploiter, valorisé par la transformation en plaquettes pour chaufferie urbaine.

MARS 2019 – UNE GRANDE OPÉRATION VOIT LE JOUR.

Ce rapport par son objectivité, sa pertinence quant aux actions à mettre en œuvre pour une association comme la nôtre a ouvert un débat de fond sur la responsabilité de celle-ci pour engager une opération d'une telle envergure sur des terrains privés.

Malgré sa complexité, ce sujet a retenu toute l'attention de notre assemblée générale de 2019.

Notre comité de direction du 9 Octobre 2019 a approfondi le débat et décidé de la nécessité en préalable d'un avis juridique auprès d'un juriste spécialisé en droit administratif, qui s'est concrétisé par une note très précise.

OCTOBRE 2019 - PROGRAMME OPÉRATIONNEL.

Avec celle-là, nous avons mis en place un groupe de travail dédié qui avait pour mission d'établir une base de données des riverains assujettis aux OLD (Obligation Légale de Débroussaillage), et des propriétaires d'espace naturel à la périphérie de l'habitat (interface forêt-habitat).

L'organisation est mise en place avec une série de réunions d'information, avec Monsieur le Maire et l'ONF, et des permanences pour répondre aux interrogations légitimes des propriétaires concernés.

Enfin nous avons établi avec la mairie, l'ONF et la DDTM, un planning de mise en œuvre de l'opération pour la réalisation du chantier.

(Pourquoi la DDTM ? parce qu'il y avait des mises en demeure en cours auprès de citoyens riverains de l'interface).

OCTOBRE 2020 - MISE EN ŒUVRE

Pour lancer un chantier d'une telle envergure sur la périphérie du village, il nous fallait d'abord informer et disposer d'un accord des riverains concernés.

En effet la particularité de cette opération est dû au fait que pour agir, l'association devait avant toute chose disposer d'un mandat des habitants riverains d'espace naturel, pour effectuer en leur nom les obligations légales qui leur incombent, soit 150 propriétaires d'habitations.

Notre objectif pour lancer l'opération était de recevoir 80% de mandats, nous en avons obtenu 90%.

Nous avons demandé ensuite, au nom des habitants mandataires, aux propriétaires d'espace naturel jouxtant les habitations, l'autorisation de pénétrer sur leurs parcelles à une entreprise pour abattre les arbres en surnombre (selon l'arrêté préfectoral en vigueur) et nous les céder pour financer les travaux.

Il s'agissait de 97 propriétaires, tous ont répondu favorablement à l'exception de 2 biens vacants sans maîtres.

Ces réponses représentent 99% des surfaces répertoriées de l'interface (environ 40 hectares), la continuité du dispositif était assurée.

Cette première phase très administrative et juridique, enquête foncière, contacts avec les propriétaires d'espace naturel et habitants, a nécessité un très gros travail de courrier, de suivi, de relance, de réunions d'informations, de synthèse du groupe de travail.

Enfin nous avons engagé l'O.N.F. comme maître d'œuvre du chantier.

DÉCEMBRE 2020 – OUVERTURE DU CHANTIER ABATTAGE DES ARBRES

Après le travail de marquage et le cubage de la coupe à effectuer sur 40 hectares, l'O.N.F. a lancé un appel d'offre auprès d'entreprises forestières spécialisées.

C'est l'entreprise E.B.E. Environnement Bois Énergie qui a été retenue, pour une offre de 18 000 €.

Véritable chantier forestier, ces travaux ont débuté en avril 2021 et ont pris fin en mars 2022.

RECHERCHE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

A ce stade, il nous restait à trouver des solutions pour organiser l'enlèvement où le broyage des rémanents, nécessaires après l'abattage des arbres, pour permettre par la suite l'entretien des sous-bois sur environ 30 ha.

Fallait-il laisser le site en l'état ?... avec des difficultés pour la suite voir des obstacles pour les entretiens futurs.

Faire réaliser ces travaux manuellement et brûler sur place, sur la presque totalité du dispositif avec les conséquences que l'on connaît en matière de risques : incendie, pollution des sols et de l'air par les bénévoles aussi motivés soient-ils, n'était absolument pas pensable.

Il faut des moyens mécaniques et de grandes capacités, que seules les entreprises spécialisées disposent, mais cela à un coût.

Il y avait lieu de rechercher des financements complémentaires à la vente du bois.

Sollicité, notre maire nous a orientés vers la société NESTLE WATERS PERRIER qui pourrait être intéressé par notre projet environnemental.

La société NESTLE WATERS, pour protéger le captage de sa source, mène à cette fin des actions de protection des espaces et milieux naturels proches de notre commune qui se situe dans le périmètre du bassin versant de la source.

Après contact, une convention a été établie constituant le cadre d'une opération de partenariat entre NESTLE WATER PERRIER et l'U.L.P.I. pour la mise en place d'actions de prévention communale aux feux de forêt en 2021 et 2022.

A ce titre l'U.L.P.I. s'engage à réaliser 2 tranches de broyage des rémanents et de débroussaillage mécanique sur surface totale de 27 hectares. En contrepartie de l'exécution de la prestation par l'U.L.P.I., NESTLE WATER PERRIER s'engage à verser un montant global et ferme de 21 000 €.

Cette opportunité financière nous a permis d'achever la totalité des travaux de mise en conformité de notre interface forêt habitat le 18 Janvier 2023.

Par ailleurs, nous avons fait 3 autres demandes de subvention dans le cadre de ce même objet : maintenir et développer le dispositif de prévention sur notre territoire :

- 1) Auprès de la préfecture
- 2) Auprès du conseil départemental du Gard
- 3) Auprès de la région Occitanie, dans le cadre des financements européens.

Ces 3 demandes n'ont pas abouti ... malgré un argumentaire motivé et justifié. Il semblerait que les dotations disponibles pour la prévention incendie soient attribuées de façon définitive à des opérations dédiées, telles que les pistes D.F.C.I. et autres actions de prévention, renvoyant nos demandes aux obligations légales ... des citoyens assujettis. **Il y a là une vraie question.**

FINANCEMENT.

La situation financière de cette opération comprenant : l'abattage, l'enlèvement des arbres, le broyage des rémanents avec travaux de débroussaillage mécanique et finition manuelle, est équilibrée dans le cadre d'un budget annexe pour cette activité.

Elle est présente dans les comptes des exercices 2019 à 2023.

Son **coût total est de 49 716 €** avec deux chapitres de dépenses majeures :

- **13 408 € TTC** constitués de frais administratifs et de la maîtrise d'œuvre O.N.F. soit 27%
- **36 308 € TTC** pour les travaux de broyage des rémanents et débroussaillage mécanique, soit 73% .

L'équilibre des comptes se fait par 3 sources de recettes :

- 1/ **18 000€** de vente de bois sur pied soit 36,5%
- 2/ **10 716 €** de fonds propres associatifs soit 21,5%
- 3/ **21 000 €** de dotations 2021 et 2022 de NESTLE WATERS PERRIER soit 42%.

Enfin pour clore ce chantier, nous avons adressé un courrier A.R. aux riverains assujettis pour les informer de la fin de notre mandat pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la densité des arbres et leur rappeler leurs obligations pleines et entières en la matière à compter de la réception du courrier.

Un autre courrier est adressé aux propriétaires d'espace naturel pour les remercier de leur accord qui a permis la réussite de cette opération.

A ce jour, ce dispositif est totalement opérationnel et conforme:

-d'une largeur de 50 mètres et 100 à 150 mètres, sur 3 secteurs recommandés par le P.P.R.I.F. communal.

-d'une longueur totale de 7 km autour de l'habitat existant,

-d'une surface de l'ordre de 40 hectares.

aux normes selon l'arrêté départemental quant à la densité des arbres et le débroussaillage, et conforme selon le courrier de la D.D.T.M. du 15 septembre 2023.

C'est un dispositif de prévention des incendies faisant rupture avec l'environnement forestier très dense, pins d'Alep, pins pignons et végétations basses, lauriers tins, chênes kermès.

De fait la masse calorifique sur cet espace a considérablement diminuée permettant au cours d'un hypothétique méga feu, un ralentissement, voir son interruption et l'intervention de secours auprès des personnes et des biens sans risque majeur pour les intervenants.

Pour conclure

Je voudrai remercier

Monsieur le Maire Gaétan PREVOTEAU et son conseil,
C'est grâce au partenariat au soutien et à la confiance qu'il nous a accordés , que ce chantier a pu être réalisé,

ainsi que les services de l'état que je voudrai remercier nommément,

Pour la D.T.T.M., Monsieur CHANTEPY qui était en poste dans le Gard à ce moment-là,

Et Monsieur BARBERY,...

et pour l'ONF qui a assuré la maîtrise d'œuvre, Monsieur Marc RAYNAUD

Monsieur FERENBACH Directeur de NESTLE WATER VERGEZE et son équipe, pour son soutien financier capital à la réussite du projet....

L'entreprise E.B.E. (énergie bois environnement) d'Alès , Messieurs PHILIP Yann et Bernard qui a fait un travail de précision dans le respect de l'environnement et des habitants....

Merci à tous.

J'invite Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire
A prendre la parole

Et à dévoiler la plaque inaugurale.